

## ENVIRONNEMENT : 35.000 euros pour préserver les paysages singuliers du marais poitevin

Après une première enveloppe de 40.000 euros accordée en mai 2019 pour l'entretien des itinéraires cyclables, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin perçoit une subvention de 35 000 euros pour son plan d'actions Paysage Grand Site de France. Ce montant voté lors de la dernière commission permanente du Conseil départemental permettra de poursuivre le Plan d'aménagement et de restauration des marais mouillés et de soutenir le projet "Diversifier la trame arborée du Marais poitevin".

[www.pnr.parc-marais-poitevin.fr/pnr-presentation](http://www.pnr.parc-marais-poitevin.fr/pnr-presentation)